



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal

Du Jeudi 25 Septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Blanzay dûment convoqué, le vingt et un, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Mme Isabelle SURREAUX, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 8

Quorum : 8

Présents : Mrs CORDEAU Jean-François, GUILLET Noël, PROVOST Jean-Claude, ROUSSEAU James, TRIQUET David, Mmes AUTET Gwénaëlle, DOUX Annie, et SURREAUX Isabelle.

Absents Excusés : Mmes GROLLIER Mélissa, MORINEAU Émilie et Mrs DENIS-PERRIERE Cyrille, LEROYER Clément, PRADEL Stéphane et THOMAS Stéphane

Absents Non Excusés : Mme THOMAS Nadia

Pouvoir : Mr PRADEL Stéphane à Mr GUILLET Noël, Mme Mélissa GROLLIER à Mme DOUX Annie

Conformément aux dispositions de m'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance, qui est chargé de la rédaction du procès-verbal de la séance.

Secrétaire de séance : Mme DOUX Annie

ORDRE DU JOUR

- Arrêt du Procès-verbal de la séance du 28 août 2025,
- Délibération n° 20250925-01 Débat sur le PADD du PLUI de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou
- Délibération n° 20250925-02 Adhésion au CNAS pour le personnel communal retraité
- Délibération n°20250925-03 Subvention exceptionnelle pour le SDIS 86
- Délibération n°20250925-04 Demande de subvention ACTIV 3
- Délibération n°20250925-05 Remboursement des frais avancés par Madame Le Maire pour la visite du Sénat du 29 octobre 2025

ARRET DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 AOUT 2025

Aucune remarque faite par les membres du Conseil Municipal

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

1/ Délibération n° 20250925-01 – Dénat du Conseil Municipal sur le PADD du PLUI de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou

Madame le Maire rappelle la délibération du Conseil Communautaire prescrivant la révision du PLUi en date du 11 octobre 2022 :

- Re questionner les OAP sectorielles et développer de nouvelles OAP thématiques dans l'objectif notamment :
 - d'organiser le développement des énergies renouvelables sur le territoire,
 - d'assurer une évolution maîtrisée, organisée et durable du territoire,
- Renforcer l'attractivité du territoire,
- Rendre compatible le PLUi avec les évolutions législatives et réglementaires.

Madame le Maire précise que le débat relatif au PADD ne se conclut pas par un vote.

A l'occasion de ce débat, les avis exprimés ont porté sur :

- le tableau de synthèse des observations et positionnement du Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et les avis exprimés, le conseil municipal :

Prends acte et atteste :

- Que le PADD a été communiqué dans son intégralité à l'ensemble des conseillers municipaux,
- De la tenue d'un débat sur les orientations générales conformément à l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme.

Présentation et débat du PADD en Conseil municipal de la Commune de Blanzay

Tableau de synthèse des remarques

Intitulés Orientations / Axes du PADD	Positionnement de la commune (partage des orientations)		
	OUI	NON	Si non : observations
Orientation 1 : Garantir le développement économique du Civrasisien en Poitou en se reposant sur ses spécificités			
Axe 1 - donner la priorité au développement numérique, condition sine qua non du dynamisme Civrasisien en Poitou	X		
Axe 2 - organiser le développement touristique autour des atouts du Civrasisien en Poitou	X		
Axe 3 - organiser le développement des zones d'activités et de l'artisanat, vecteurs d'emploi et de dynamisme pour le Civrasisien en Poitou	X		
Axe 4 - Préserver et diversifier le potentiel agricole	X		
Orientation 2 : Offrir aux habitants un cadre de vie rural en harmonie avec son environnement			
Axe 1 - Tenir compte des différents espaces urbanisés ou artificialisés pour définir les conditions d'accueil de la population	X		
Axe 2 - Revitaliser les centres-bourgs pour apporter du dynamisme à la vie locale	X		
Axe 3 - Mettre en valeur et préserver les richesses naturelles et patrimoniales locales, supports de la qualité de vie	X		
Axe 4 - Prendre en compte les risques et les nuisances dans les réflexions d'aménagement du territoire	X		
Axe 5 - Promouvoir un urbanisme de qualité pour le Civrasisien en Poitou de demain	X		
Axe 6 - Préserver et améliorer la gestion de la ressource en eau	X		
Orientation 3 : Maintenir et équilibrer l'attractivité résidentielle entre le nord et le sud du Civrasisien en Poitou			
Axe 1 - Assurer le développement résidentiel en quantité et en qualité	X		
Axe 2 - Diversifier l'offre en mobilité et en multi-modalité pour favoriser l'accessibilité au territoire	X		
Axe 3 - Anticiper les besoins en équipements afin de satisfaire les habitants	X		
Axe 4 - Maintenir et encadrer une politique en faveur de la transition énergétique	X		
Orientation 4 : Réalisation des objectifs de réduction d'artificialisation des sols et définition des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain	X		

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune est adhérente au CNAS mais pas pour le personnel retraité.

Le CNAS est une association loi 1901, à but non lucratif et à portée nationale qui a pour but d'améliorer les conditions de vie des personnels de la Fonction Publique Territoriale et de leurs familles, en proposant à ses bénéficiaires, un très large éventail de prestations : aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèque réduction ...

Actuellement sont déclarés au CNAS comme bénéficiaires de ces prestations sociales, les actifs du personnel communal.

Sachant qu'un agent vient de partir à la retraite au 1^{er} septembre 2025, il est proposé au Conseil Municipal de rendre éligible aux prestations du CNAS, les agents retraités de la Commune. La cotisation s'élève à 144€ par agent et par an.

Il est proposé d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2026 à cette prestation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE NE PAS ADHÉRER** au CNAS pour le personnel retraité.

3/ Délibération n° 20250925-03 – Subvention exceptionnelle pour le SDIS 86

De nombreux feux de végétation et de culture ont eu lieu sur le département de la Vienne durant l'été 2025.

Sur la commune de Blanzay, 5 feux de végétation ont nécessité l'intervention des sapeurs-pompiers de la Vienne sur les mois de juillet et août. L'intervention du 11 juillet 2025 a particulièrement marqué les esprits.

Le Conseil Municipal de la commune de Blanzay, au nom de ses habitants, souhaite exprimer sa reconnaissance au SDIS de la Vienne et en particulier aux sapeurs-pompiers volontaires affectés au centre d'incendie et de secours de Civray mobilisés sur ces feux, par l'attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 250 €.

Le versement de la subvention interviendra après approbation de la délibération concordante du conseil d'administration du SDIS et émission de l'avis des sommes à payer correspondant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement au SDIS 86 d'un montant de 250 €.
- **AUTORISER** Madame Le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

4/ Délibération n° 20250925-04 – Demande de subvention ACTIV 3

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de réfection des plafonds de la salle des fêtes, ainsi que le nettoyage débord de toit, façade avec peinture et bardage bois de la salle des fêtes.

Madame Le Maire présente les devis prévus à cet effet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité de :

- **RETENIR** les entreprises suivantes :

- Pour la réfection des plafonds de la salle des fêtes :
ENTREPRISE TARDIVAU de Blanzay (86400) d'un montant de 29 754.00 € HT soit 35 704.80 € TTC.
- Pour le nettoyage du bardage extérieur :
Peintures BAUDIFFIER DAVID (86400 CIVRAY) d'un montant de 5 293.20 € HT soit 6 351.84 € TTC

Madame le Maire présente les plans de financement qui seraient les suivants :

PLAN DE FINANCEMENT (en HT) :

➡ Pour le nettoyage et peinture de l'extérieur de la salle des fêtes :

Coût de travaux :	5 293.20 €
ACTIV 80% :	4 234.46 €
Autofinancement de la Commune 20% :	1 058.74 €

➡ Pour la réfection des plafonds de la salle des fêtes :

Coût de travaux :	29 754.00 €
ACTIV environ 53 % :	15 865.54 €
Autofinancement de la Commune :	13 888.46 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité de :

- **DONNER** un avis favorable aux plans de financement présentés,
- **AUTORISER** Madame Le Maire à **DEPOSER** les demandes de subvention auprès du Département.

5/ Délibération n° 20250925-05 – Remboursement des frais avancés par Madame Le Maire et les Conseillers Municipaux pour la visite du Sénat du 29.10.2025

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal la visite du Sénat qui aura lieu le mercredi 29 octobre 2025.

Afin de mettre en place cette visite au meilleur coût, Madame Le Maire s'est chargée d'acheter les billets de train directement auprès de la SNCF pour un montant de 900.00 €.

Les conseillers municipaux devront de leur côté acheter les tickets de métro via l'application « BONJOUR RATP » directement sur le smartphone ou bien acheter une carte rechargeable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité de :

- **AUTORISER** le remboursement des billets de train à Madame Le Maire pour un montant de 900.00 €
- **AUTORISER** le remboursement des frais de déplacement engagés par les conseillers municipaux lors de la visite au Sénat du 29 octobre 2025.

QUESTIONS DIVERSES

Fête du 30 août 2025

Compte-rendu et bilan financier, coût total de 3 676.51 € avec une subvention de 475.00 € reste à charge de la Commune 3 201.51 €.

Repas des aînés

98 aînés d'inscrits et 17 conseillers municipaux. Animation par JB Pelissier.

Rendez-vous à 9h pour l'installation des tables.

Voirie

Route de Chaunay – Blanzay : dérasement fait et le parking de l'épicerie les travaux ont commencé.

Rendez-vous du 23 septembre avec l'Inspecteur de l'Education Nationale Mr Adrian SUREAUD

Prévision de 48 enfants pour la rentrée 2026-2027.

Pot du 24 septembre 2025 avec les pompiers, agriculteurs et habitants de la Mimaudière

En remerciements de l'aide pour l'incendie du 11 juillet 2025.

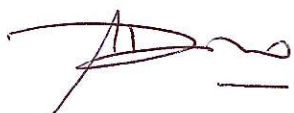
Comité de pilotage de la Convention Territoriale Globale

Il a eu lieu le jeudi 11 septembre 2025, Mme Annie DOUX prend la parole pour faire le compte-rendu.

La séance est levée à 23h06

Prochaine réunion : 23 octobre 2025 à 20h30

Blanzay, le 23 octobre 2025

Le Maire, Isabelle SURREAUX 	La Secrétaire de séance, Mme Annie DOUX 
---	---

